



COMMUNIQUE -COVID-19

A L'ATTENTION DES FAMILLES

Les accueils de loisirs organisés pour les vacances de printemps (du lundi 6 avril au dimanche 19 avril) sont ouverts uniquement aux enfants des parents exerçant une profession prioritaire ①
Aucune autre famille n'est autorisée à bénéficier de ce service.

L'accueil s'effectue dans les mêmes conditions que l'accueil organisé sur le temps scolaire :

- ✓ Le service d'accueil organisé par les collectivités, 7/7 jours, est gratuit
- ✓ L'inscription est obligatoire auprès des référents ②
- ✓ Fournir le justificatif employeur et attestation de travail du conjoint est obligatoire
- ✓ Les enfants et fratries sont accueillis ensemble de 3 à 11 ans
- ✓ Les effectifs, par groupe et par local, sont de 6 enfants accompagnés au minimum par deux animateurs (+ un ou deux enseignants en période scolaire)
- ✓ Deux sites sont ouverts, le 1^{er} en priorité à Lunel, le 2nd à Entre-Vignes

① LISTE DES PROFESSIONS PRIORITAIRES

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.
- les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.

② CONTACTS

- Les mairies des communes
- Sophie FABRE, service jeunesse, Lunel _ contact : 06 43 03 18 53
- Christelle GOURDIALSING, service enfance, CCPL _ contact : 06 98 71 66 15
- Les chefs d'établissements scolaires